

L'audience avec le Ministre s'est déroulée au ministère le mercredi 27 Janvier à 17 heures 30. Jean-Michel Blanquer était accompagné d'Isabelle Bourhis, Conseillère sociale, de Vincent Soetemont, Directeur général des ressources humaines et de Valérie Le Gleut, Cheffe du service de l'encadrement.

Lors d'un échange franc, notre délégation composée d'Alain Marie, Marie Musset et Christian Champendal, a pu évoquer les points de passage du GT5 des corps d'inspection et l'agenda social autour d'un corps unique. Il a été l'occasion d'en préciser des éléments techniques, les liens profonds et nos positions de désaccord.

Après avoir rappelé l'effort remarquable de tous dans le contexte de pandémie, la place essentielle de l'éducation nationale, la fatigue des agents et exprimé sa fierté, le Ministre mentionne le travail notoire des IA-IPR et exprime sa gratitude à leur égard. Son projet global est une modernisation système pour le XXI^{ème} siècle.

L'ambition nous concerne au premier chef : au sein d'un encadrement moderne, un corps unique d'inspection permettra une fluidification et une accélération des carrières.

L'opportunité existe pour les IA-IPR de garantir un statut et restaurer une attractivité du métier. Rien n'est encore tranché, notamment sur la structuration et l'appellation du corps. Une reconfiguration collective des missions est aussi nécessaire. Ce dialogue important, en particulier avec notre organisation et notre fédération, doit se poursuivre. Il faut avancer sans crainte, être positif et constructif. La requête de revalorisation va être portée au Guichet unique de la DGAFP, en lien avec un projet qui doit convaincre.

En propos liminaires, nous rappelons notre soutien au maintien des élèves en classe, du retour des étudiants en cours, selon des modalités effectivement adaptées à la situation sanitaire et à ses évolutions.

En conformité à ses mandats, le SNIA-IPR UNSA est le porte la parole d'un corps qui ne mène pas un combat d'arrière-garde mais bataille pour l'efficacité du système éducatif au service des élèves. Disciplines et pédagogie sont essentielles, l'impulsion de réformes, en collège comme en lycée et le suivi d'examens sont des exemples concrets. L'accompagnement des équipes est un besoin vital. Nous demandons une position clairement exprimée par le ministre sur la place des disciplines.

Loin de nier l'importance des tâches transversales et d'une vision systémique large, ce qui peut être perçu comme le repli sur un « cœur de métier » disciplinaire, n'est qu'une conséquence induite par l'incapacité constatée par tous de réaliser l'ensemble de missions sans cesse croissantes (cf. note flash IGESR).

Le besoin de moyens humains est énorme, le manque d'attractivité et la difficulté de recrutement constituent la quadrature du cercle. Une revalorisation promise et attendue est un ajustement indispensable ; l'atteinte de la HEC est justifiée, l'inscription au RIFSEEP et son impact réel pour un saut indemnitaire doit être précisée dans les réunions de l'agenda social GT5.

Notre entrée principale reste bien l'organisation de nos missions pédagogiques. L'hypothèse avancée d'un service d'inspection est une mauvaise solution : la collégialité est notre pratique habituelle, elle apporte l'intelligence collective attendue chez des cadres et mène à travailler étroitement avec les collègues IEN 2D (son élargissement aux IEN 1D est envisageable via un bureau des doyens par exemple).

L'intégration des doyens IEN et IA-IPR dans les CODIR, déjà pratiquée par certaines académies, doit être systématisée. D'autres collaborations opérationnelles sont évoquées, régulières et multiples avec les chefs d'établissement. Le PPCR a montré la valeur de la co-évaluation malgré les difficultés logistiques connues des RDVC.

Nos diverses collaborations avec les IA-DASEN peuvent être stabilisées et améliorées ; aucune départementalisation n'est envisageable pour le SNIA-IPR.

Si les IA-IPR ont l'impression de jouer « une partie avec des joueurs en moins », le territoire des IA-IPR est celui de l'académie, décliné de manières diverses et variées. Plus qu'un attachement à un titre prestige notre demande de rester IA recouvre une réalité de terrain. La salle de classe est une réalité quotidienne essentielle de notre action, aux côtés des équipes dans les établissements, le maintien d'un accompagnement demande des moyens, il constitue l'autre versant, incontournable, des opérations de gestion des RDVC des personnels concernés, dans le cadre du PPCR.

Une gouvernance harmonisée et lisible est nécessaire pour le fonctionnement optimal du système. L'outillage par lettres de mission, bilans d'activités et entretiens réguliers ainsi que la revitalisation effective des PTA académiques constituent des pistes tangibles pour hiérarchiser les tâches et les quantifier raisonnablement.

L'appellation du corps des inspecteurs dépasse donc ce que d'aucuns estiment être une simple « coquetterie » de prestige, il s'agit de bien nommer un corps polymorphe dont les rôles, leurs périmètres d'actions et leurs échelons de pertinence, sont clairement définis et délimités (les collègues du 1D souhaitent opérer dans la circonscription).

Le Ministre et la Conseillère sociale se sont montrés à l'écoute et réceptifs à nos arguments sur :

- La reconnaissance d'une expertise didactique et pédagogique, disciplinaire et transversale qu'ils considèrent essentielle pour l'efficacité du système ;
- Le maintien du périmètre d'activité académique pour les IA-IPR ;
- Leur attachement au titre d'IA qui est consubstantielle à leur culture professionnelle.

Concernant le maintien du lien hiérarchique au recteur, le Ministre considère que le service d'inspection ne représenterait pas un obstacle et pourrait être compatible avec l'intérêt d'un fonctionnement collégial cohérent pour des cadres responsables.

Au plan de la revalorisation, le Directeur de la DGRH et la Cheffe de l'encadrement rappellent le projet de structuration indiciaire à 3 grades. Le grade 2 correspondant à la classe normale des IA-IPR serait linéaire au HEB, le grade 3 correspondant à la hors classe serait linéaire jusqu'au HEBbis.

Notre demande d'indice sommital à la HEC est prise en compte mais sera difficile à obtenir auprès du guichet unique de la fonction publique. Nous rappelons la légitimité de cette revendication au regard du faible différentiel avec le corps vivier des professeurs agrégés et de l'enjeu vital de l'attractivité du corps des IA-IPR.

Nous échangeons avec le Ministre sur la rentrée 2021. Nous l'alertons sur les moyens en tension dans le second degré ([cf. courrier des syndicats de l'Unsa éducation aux parlementaires](#)). Nous rappelons également nos attentes pour un plan ambitieux de revalorisation de la voie technologique.

Le Ministre et la conseillère expriment en fin d'audience leur disponibilité pour poursuivre les échanges en parallèle avec ceux conduits avec la DGRH.

Nous continuons de contribuer activement sur chaque volet de l'agenda, par nos positions et propositions (cf. [notre contribution sur les missions](#) et celles à venir sur les volets statutaires et indemnitaires).

La prochaine réunion du GT 5 est prévue le 12 février sur la double thématique statutaire et indemnitaire.